

CO093

ANTICIPER LA GESTION DES COPROPRIÉTÉS FRAGILES DÉSARMORCER LES DIFFICULTÉS

6

OBJECTIFS

- **Comprendre** pourquoi une copropriété est en difficulté
- **Mettre** en place les outils nécessaires
- **Communiquer** avec les partenaires sociaux et économiques
- **Permettre** aux copropriétaires de se réapproprier leur copropriété

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires de copropriété

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

**I - IMPACTS DE LA LOI ALUR
SUR LES COPROPRIÉTÉS**

**II - LES CHARGES TROP ÉLEVÉES :
VISER LES POSTES QUI POSENT PROBLÈME**

**III - UN BÂTI COÛTEUX, PEU ISOLÉ,
QUI S'EST DÉGRADÉ FAUTE D'ENTRETIEN**

**IV - LES DETTES IRRÉCOUVRABLES
DES COPROPRIÉTAIRES ET DE LA COPROPRIÉTÉ
ENVERS LES FOURNISSEURS**

V - LE PORTAGE DES FAMILLES DÉMUNIES

**VI - FAVORISER LE REDRESSEMENT FINANCIER
DE LA COPROPRIÉTÉ : RÉGULER LES CHARGES,
INDIVIDUALISER ET MAÎTRISER
LES CHARGES PRIVATIVES**

**VII - RÉALISER LES TRAVAUX D'URGENCE
ET DE RÉHABILITATION GLOBALE : CHAUFFAGE, ETC.**

**VIII - ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT
DES FAMILLES DÉMUNIES, CONJOINTEMENT
AVEC LES SERVICES DE LA MAIRIE ET/OU
DE L'OPÉRATEUR EN PLACE**

**IX - IMPLIQUER ET INFORMER LE CONSEIL
SYNDICAL ET LES COPROPRIÉTAIRES**

**X - MENSUALISER LES CHARGES, ÉTABLIR
DES PROTOCOLES, DES ÉCHÉANCIERS**

**XI - CRÉATION D'UN PLAN QUINQUENNAL
POUR LES TRAVAUX**

**XII - COMMUNICATION : NOTAIRES, HUISSIERS
DE JUSTICE, MAIRIES, AGENCES IMMOBILIÈRES**